

- 2 JAN. 2019**DÉCISION n° 2019.03 du**
portant désignation d'un expert externe ponctuel
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**Le Directeur de la Direction des médicaments génériques, homéopathiques, à base de plantes et des préparations ;****Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;**DÉCIDE****Article 1^{er} : Mme ANDRIEU Véronique** est désignée expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2020.**Article 2 :** La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.Fait le **- 2 JAN. 2019**La directrice
Direction des médicaments génériques, homéopathiques,
à base de plantes et des préparations,
V. SALOMON

Valérie SALOMON